

Objectif vélo !

Pour la mise en œuvre du Plan national « Au travail à vélo »

Les élus du Club des villes et territoires cyclables, réunis en colloque à Paris le 6 avril 2011, sur le thème "*Objectif vélo ! Comment le vélo prend sa place*", ont débattu avec l'ensemble des acteurs de la mobilité : associatifs, experts, opérateurs... des démarches et des moyens pour que « *le vélo gagne sa place tant sur la voirie, que dans les têtes* ».

Le vélo, mode de déplacement, est en plein essor.

Les récentes enquêtes déplacements de Strasbourg, Lyon, Grenoble, Bordeaux montrent que la part du vélo dans la mobilité globale augmente et que l'usage de la voiture diminue. De même, les ventes de vélos urbains et utilitaires représentent 27% du marché global du cycle en 2010, contre 17% en 2000. Les ventes de vélo de ville et de vélos à assistance électrique ont progressé de 2,5% entre 2009 et 2010 (source : Observatoire du Cycle/CNPC chiffres 2010 présentés le 06/04/11).

Le vélo intègre progressivement les politiques de déplacements, d'aménagement et de planification urbaine.

Jean-Marie Darmian, président du Club des villes et territoires cyclables, a rappelé que si « *les efforts des collectivités produisent des effets positifs, la progression du vélo reste plus rapide dans les têtes que dans les pratiques. Le passage du dire au faire est encore délicat chez les décideurs et chez les aménageurs pour évoluer d'une ville routière à une ville fluide, à une ville pour tous.*

Le retour du vélo dans nos paysages urbains, interurbains et ruraux doit se traduire dans les choix de planification urbaine, dans les politiques foncières, dans l'aménagement de l'espace public et le partage de la voirie, dans la conception des lieux de vie. Il faut se saisir de tous les outils à disposition : double-sens cyclables, zones apaisées, pistes et bandes, passerelles... sans oublier l'offre indispensable de stationnement, au domicile et à destination ».

Une urgence : un Plan vélo pour les salariés.

Sur le modèle du programme « *Cycle to work* » en Grande-Bretagne qui depuis plus de 10 ans a mobilisé plus de 400 000 personnes, 15 000 employeurs et 700 fabricants et détaillants, les élus du Club des villes et territoires cyclables demandent au Gouvernement français d'avoir la même ambition : développer massivement l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail afin de créer une dynamique et une véritable amplification de la tendance actuelle.

Les entreprises constituent un des principaux relais de cette dynamique. Elles doivent être encouragées à mettre en œuvre des actions concrètes pour inciter leurs salariés à passer au vélo par des mesures d'exonération fiscale.

La délégation de parlementaires britanniques reçue par le Club et le Coordonnateur interministériel vélo, les 6 et 7 avril dernier, a rappelé que le programme « *Cycle to work* » permet aux entreprises de mettre à la disposition des salariés des vélos (prêt de vélo ou aide à l'achat). Les entreprises bénéficient d'une exonération fiscale qui les a fortement incitées à s'engager. 98% des salariés sont satisfaits de ce dispositif et recommandent le vélo à leurs collègues, parents, amis... Les employeurs soulignent l'effet positif sur la productivité de leurs entreprises, l'industrie du vélo se développe, dynamisant le marché du travail (3/4 des usagers affirment avoir acheté un vélo à la suite de ce programme)... 133 000 tonnes de CO₂ ont été économisées en 2010.

Cette politique nationale forte est un exemple de politique de mobilité réussie.

Les élus du Club des villes et territoires cyclables demandent au Gouvernement français d'avoir les ambitions d'une politique de mobilité durable, à l'instar du Gouvernement britannique, et de mettre en place un programme pour le développement du vélo auprès des salariés.

Pour ce faire, il sollicite d'ici mai 2011, une entrevue auprès de Mme Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

La mise en œuvre du programme français « ***Au travail à vélo*** » et les modalités d'une exonération fiscale pour les entreprises qui mettent des vélos à la disposition des salariés pourraient se faire dans les mois qui viennent et seraient à court terme un soutien au développement de l'industrie du vélo, tout en impliquant un bénéfice en termes de santé publique et d'empreinte écologique.

Contact : Claude Lisbonis Communication / CLC

+33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 — c.lisbonis.com@wanadoo.fr
www.villes-cyclables.org